

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 1670-07-2019

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 25 novembre 2019, le conseil a adopté *le Règlement 1670-07-2019 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats*.

La M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a délivré une lettre de conformité en date du 9 décembre pour ce règlement.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est disponible à la Direction des affaires juridiques au 777, rue Laurier à Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

Donné à Beloeil, ce 16 décembre 2019.

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

